

Ministry of Education

Capital Policy and Programs
Branch
900 Bay Street
19th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
programmes d'immobilisations
900, rue Bay
19^e étage, Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2

**2012: SB9****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Responsables des affaires scolaires
Surintendantes et surintendants de la planification
Surintendantes et surintendants des installations scolaires

EXPÉDITEUR : Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations

DATE: **avril 23, 2012**

OBJET : **Données du Système d'inventaire des installations scolaires**

La présente note de service décrit les mises à jour à apporter aux données du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) afin d'assurer l'exactitude du calcul des SBE dans les prévisions de 2012-2013.

Points saillants :

- Mise à jour par les conseils des données relatives aux écoles dont l'ouverture ou la fermeture sont prévues en 2012-2013 dans le SIIS d'ici le **18 mai**.
- Mise à jour des adresses et des coordonnées géographiques.
- Vérification de la capacité réelle des écoles ayant plusieurs numéros dans le SIIS.

Les conseils doivent s'assurer que les données du SIIS sont exactes, car elles servent à déterminer leurs allocations de financement, dont la Subvention de base pour les écoles, les subventions pour les écoles éloignées, le financement complémentaire au titre du fonctionnement des écoles et la Subvention pour la réfection des écoles. Ces données sont aussi cruciales pour donner au Ministère une image exacte de l'inventaire des conseils.

Au cours des 18 derniers mois, le Ministère a collaboré avec les conseils pour rectifier et actualiser les informations relatives aux installations afin de déterminer les écoles qui partagent le même bâtiment ou qui sont situées sur le même emplacement (2011: SB34 *Mise à jour sur l'identification des campus*).

Après le 18 mai 2012, le Ministère se concentrera sur les écoles dont l'ouverture ou la fermeture sont prévues pour 2012-2013, ainsi que sur la vérification de l'emplacement des écoles et la capacité réelle des installations ayant plusieurs numéros dans le SIIS. En complément de ce travail, le Ministère est en train d'établir un plan pour étudier d'autres aspects de la capacité réelle et pour éclaircir certaines ambiguïtés dans la mise à jour du SIIS.

Nouvelles écoles en 2012-2013

D'ici le 18 mai 2012, les conseils devront s'assurer que toutes les écoles ayant une date d'ouverture ciblée qui a été confirmée pour 2012-2013 possèdent un numéro SIIS et que l'information indiquée dans le champ « date d'ouverture » du SIIS est correcte. Au préalable, les conseils auront pris soin de contacter le SIIS pour demander que le statut soit modifié à « ouvert » pour 2012-2013.

Nous encourageons les conseils à saisir des données exactes dans la rubrique résumé des salles afin de déterminer la capacité réelle. Si le conseil veut actualiser les données existantes sur la capacité réelle pour 2012-2013, il lui sera peut-être nécessaire de contacter le SIIS.

Les conseils doivent d'abord créer une entrée dans le SIIS avant de recevoir l'approbation d'un numéro BDICE au SISON (« NIM » dans le SIIS). Les données du SIIS et de la BDICE servent à déterminer le numéro de fondation des écoles.

Nous rappelons aux conseils que toute école située dans un bâtiment neuf ou acheté doit avoir un nouveau numéro dans le SIIS. Le SIIS attribuera un numéro d'identification de campus et d'édifice à chaque nouvelle entrée. Le Ministère vérifiera ces numéros à partir des informations sur l'emplacement de la nouvelle école. Les entités du SIIS qui occupent le même campus (c'est-à-dire une propriété ou des propriétés appartenant à un conseil, et/ou louées par le conseil scolaire, qui sont connectées par une limite de propriété contiguë) auront le même numéro de campus. Les entités du SIIS qui occupent le même édifice auront le même numéro d'édifice. Les écoles qui occupent deux édifices auront deux numéros du SIIS.

Fermeture d'écoles en 2012-2013

D'ici le 18 mai 2012, les conseils devront s'assurer que le champ « date de fermeture » est correctement complété pour toute école dont le conseil scolaire a confirmé une date de fermeture avant ou pendant l'année scolaire 2012-2013. Si des écoles doivent fermer avant septembre 2012, les conseils devront contacter le SIIS avant cette date pour demander la modification du statut à « fermé » pour 2012-2013.

Nous rappelons que les conseils doivent contacter le SIIS pour que soient retirés des fichiers du SIIS les bâtiments démolis et les écoles situées dans des bâtiments qui étaient loués et dont le bail est arrivé à expiration.

Adresse

Le champ « adresse » dans le SIIS doit contenir une adresse municipale exacte, y compris le code postal à jour selon le code attribué par Poste Canada. Merci de vérifier si c'est bien le cas.

Par ailleurs, nous demandons aux conseils de vérifier les coordonnées géographiques des écoles, en particulier celles qui ne sont pas confirmées. Il faut pour cela utiliser un GPS placé dans l'entrée principale de l'école ou une application de cartographie en ligne. Les conseils recevront une liste des entrées du SIIS pour lesquelles les coordonnées géographiques ne sont pas confirmées.

Installations ayant plusieurs numéros dans le SIIS

Nous rappelons aux conseils que la capacité réelle doit être répartie de façon appropriée lorsque plusieurs entités du SIIS occupent le même édifice pour éviter que la capacité ne soit comptée deux fois ou que le système ne génère un financement complémentaire non justifié.

Renseignements

Si vous avez des questions au sujet du SIIS, veuillez contacter Christie Kapos au 416 325-7659 ou à christie.kapos@ontario.ca.

La directrice,

Original signé par :

Nancy Whynot
Direction des programmes d'immobilisations

cc: Directrices et directeurs de l'éducation